

Le Père Recteur
JR/4030/20

Jamhour, le 18 mai 2020

Aux parents d'élèves du CNDJ et du CSG

Objet : **Échéance de fin d'année et 3^{ème} versement de l'écolage**

Chers parents,

J'ai beaucoup hésité avant de vous écrire : la situation sanitaire et économique de notre pays nous laissant dans l'incertitude totale. Mais le temps presse et nous nous devons de fixer quelques points de repère pour terminer cette année scolaire.

La question suivante nous est posée à longueur de journée : quand l'année scolaire prendra-t-elle fin pour les élèves de Jamhour? La réponse est simple : quoi qu'il arrive, le Collège continuera à suivre ses élèves à distance jusqu'au 15 juillet. Beaucoup de cours seront certainement achevés bien avant cette date. Mais **la date butoir du travail scolaire** (approfondissement des contenus des cours, fiches de révision, évaluations formatives, etc.) **sera le 15 juillet**. Les différentes mesures relatives à l'épreuve orale de français de la classe de Première seront communiquées ultérieurement. De plus, **nous espérons pouvoir organiser une cérémonie de départ pour les classes de Terminale** dès que la situation sanitaire du pays le permettra, même si l'on est obligé de le faire en septembre prochain avec les élèves qui seront restés au Liban.

Les conseils de classe de fin d'année et les décisions académiques qui en découlent seront reportés à l'année prochaine. Le passage de classe sera exceptionnellement accordé cette année à tous les élèves du Collège. En effet, nous n'avons ni le temps ni les éléments nécessaires pour évaluer le rendement réel de nos élèves. L'enseignement à distance aura été optimal pour maintenir un minimum de travail scolaire. Toutefois, il est loin de suffire pour évaluer le degré d'assimilation des différentes notions. À distance, les examens et les évaluations chiffrés ne seraient ni justes ni objectifs vu que nos élèves sont souvent « assistés » par d'autres !

Pour toutes ces raisons, et si la situation du pays le permet, **la rentrée scolaire 2020-2021 aura lieu plus tôt que prévu. Les élèves seront au Collège dès les premiers jours du mois de septembre.** Ils auront quelque 4 semaines pour approfondir le contenu de l'enseignement assuré à distance. Ils seront évalués à la fin de cette période pour que l'on puisse les accompagner et les aider à combler leurs éventuelles lacunes.

Pour exposer les difficultés liées à la question du troisième versement de l'écolage, je voudrais faire une mise au point de la situation financière du Collège. Comme vous le savez, **le déficit budgétaire de cette année en cours est historique. Jusqu'à ce jour, il s'élève à 4,346,229,155 L.L.**[1] Ce qui a été versé à la caisse du Collège, lors des premier et deuxième versements, n'a couvert en fait que les salaires de nos professeurs et de nos employés jusqu'au mois de mars. Pour les salaires du mois d'avril, nous avons dû emprunter à la caisse des indemnités de fin de service de nos salariés, chose impensable en temps ordinaire. C'est pourquoi, **il est indispensable de faire tous les efforts nécessaires pour régler le troisième versement de l'écolage de cette année et de s'acquitter, dans la mesure du possible, des impayés des deux premiers versements.**

En vérité, **nous sommes tous perdants cette année !** Les premiers perdants sont nos **élèves** ; ils n'ont pas eu une année scolaire ordinaire ; ils auront à fournir beaucoup d'efforts l'année prochaine pour rattraper le retard dans leurs études. Les **enseignants et employés** sont aussi perdants : la valeur de leurs salaires, pourtant versés dans leur totalité[2], a chuté drastiquement ; ils auront à s'adapter aux multiples contraintes dues à la crise économique actuelle avant d'espérer une majoration de leurs salaires qui ne saurait avoir lieu avant 3 ou 4 ans. Et vous **parents**, vous êtes doublement perdants ; beaucoup d'entre vous se trouvent dans la même situation que les salariés du Collège, sinon pire ; de plus, vous vous estimez lésés parce que vos enfants ont manqué de nombreux jours de présence effective en classe! Comme toutes les institutions éducatives, le

Collège aussi est gravement perdant ; il sera obligé d'essuyer une grande perte financière pour respecter ses engagements envers toute la communauté éducative et envers vous. **En somme, la perte est générale et pèse lourd sur nous tous. Seule une répartition juste et humaine de cette même perte, dans un esprit de solidarité « Jamhourienne », peut en réduire l'impact. Chacun de nous est appelé, selon ses moyens, à assumer sa part de responsabilité.**

Depuis sa fondation, le Collège s'est engagé au service de l'éducation de la jeunesse libanaise. Il s'y engagera jusqu'au dernier sou. **Pour nous, l'argent n'est qu'un outil pour accomplir une mission humaine et spirituelle ; il n'a pas de valeur intrinsèque !** C'est cet esprit qui prévaut et qui guide notre manière de faire en ces temps de crise. Sans être avares et sans tirer injustement profit de la générosité de nos donateurs, nous sommes tous invités à être dans la transparence pour nous entraider en tant que membres d'une même famille. Nous aurons également à cœur que nos aides soient accordées avec justice et équité. **Toute aide accordée à une personne qui n'en aurait pas réellement besoin, nous empêcherait d'aider une personne qui en aurait vraiment besoin.** C'est pourquoi j'en appelle à votre conscience et à votre générosité et vous demande, dans la limite de vos moyens, de régler votre contribution aux frais du Collège en faisant **confiance à notre institution qui restera auprès de chacun et chacune d'entre vous.**

Pour aider et soutenir au maximum notre communauté, le Collège a sollicité **la Mutuelle des Bourses Scolaires des Anciens du Collège**, lui demandant d'augmenter sensiblement sa contribution annuelle aux bourses. Il a intensifié ses contacts auprès **de ses principaux bienfaiteurs** pour obtenir des aides supplémentaires. De plus, il a cherché de **nouveaux donateurs et de nouvelles institutions capables** de le soutenir. Nous avons prévu depuis 2016 que l'économie du Liban arriverait à une impasse due à la mauvaise politique d'endettement pratiquée depuis la fin de la guerre. Le Collège a, par conséquent, œuvré à la création du **Fonds de Dotation**[3] pour protéger sa mission et lui permettre de se développer dans l'avenir. L'adoption de la loi 46/2017 a été le signe précurseur de l'effondrement qui pèse désormais sur nous tous. L'État a imposé des augmentations arbitraires, mal calculées et économiquement intenable. La crise et l'inflation qui en ont résulté étaient désormais inévitables. Devant la gravité de la situation, jamais connue depuis la Première Guerre Mondiale, le Collège compte, pour la première fois et d'une manière exceptionnelle, recourir au capital[4] de son Fonds de Dotation pour affronter cette crise. Cela sera fait dans le respect total des intentions des donateurs.

Aussi, et en accord avec les deux comités des parents du CNDJ et du CSG, le Collège a-t-il décidé de prendre 4 mesures exceptionnelles pour aider la communauté :

1. D'abord, il prendra en charge la majorité des pertes liées aux frais de fonctionnement de ses deux campus, frais qui correspondent à un montant de plus d'un milliard de livres libanaises. Cela se traduira par **une réduction de l'écolage de 385,000 L.L. par élève au CNDJ et de 354,000 L.L. par élève au CSG**[5].
2. **Il réduira de 20% les frais de transport du troisième trimestre** qui représentent le coût de l'essence et des variables liées au fonctionnement des cars (entretien, réparations, etc.) sachant que les salaires des chauffeurs et des surveillants leur ont été versés dans leur totalité.
3. Il mettra en place un système **d'aides exceptionnelles pour toute famille qui en fera une demande explicite**. Ces familles devront remplir le formulaire justificatif ci-joint [1], toute discrétion assurée. Le Collège est bien évidemment prêt à mettre ses moyens à la disposition de toute la communauté sans distinction. Toutefois, il ne peut aider ceux qui ne le sollicitent pas d'une manière claire et explicite, justificatifs à l'appui.
4. Enfin, Le Collège accordera à tous **des facilités exceptionnelles d'échelonnement de paiement**, dès la publication de cette lettre jusqu'au début du mois de septembre.

Ainsi, le Collège aura fait le maximum pour aider la communauté et je sollicite tout le monde à faire de même, chacun selon ses moyens. **Je vous prie de ne pas laisser des sommes impayées au Collège sans justification. Cela réduirait la capacité d'aide que le Collège peut assurer.** J'espère que la lettre que je vous adresse répondra à la majorité des questions concernant l'année scolaire en cours et vous rassurera quant à l'avenir de Jamhour et du service que le Collège désire

assurer auprès de vos enfants.

Puisse Notre-Dame de Jamhour veiller sur notre communauté et nous donner la sagesse et l'énergie nécessaires pour traverser, en paix et en confiance, ces temps compliqués.

P. Charbel Batour, S.J.
Recteur

[1] À noter que la masse salariale de nos deux Collèges s'élève, en moyenne, à 2 milliards de livres libanaises par mois. Ainsi, les six mois de salaires restants pour cette année correspondent à quelque 12 milliards de livres libanaises.

[2] En septembre 2019, le Collège s'est engagé à verser, à tous ses professeurs et employés, la totalité de leurs salaires jusqu'à septembre 2020, quoi qu'il arrive dans le pays. Il estime, en effet, que la protection financière des familles de ses salariés s'inscrit pleinement dans sa mission humaine et sociale et garantit la qualité du travail fourni auprès de ses élèves.

[3] Annoncé en 2016 comme projet majeur pour l'avenir du Collège, ce Fonds a pris une forme légale le 6 décembre 2018 par la constitution d'une société civile inscrite au Liban sous le nom de الشركة de nom le sous étranger 'I à inscrite et للمدنية اليسوعية للهبات Jesuit Civil Company for Endowment. Cette société gère toutes les donations accordées au Collège et aux écoles jésuites du Liban et œuvre à lever des fonds de partout dans le monde au profit de nos écoles.

[4] Le capital d'un fonds de dotation, *Endowment Fund*, n'est pas mis au service direct de l'institution. Les intérêts et les investissements de ce capital doivent servir au développement et au soutien de cette même institution. En ces temps de crise, ce capital sera utilisé en grande partie et d'une manière exceptionnelle.

[5] Cette mesure ne concerne pas les élèves bénéficiaires de bourses scolaires extérieures. Une réduction éventuelle sera étudiée au cas par cas.

Appli [2]
Le Père Recteur [3]
Parents [4]

Source URL (modified on 28/09/2020 - 19:21): <http://www.ndj.edu.lb/lettre-recteur-scolarite-mai-2020>

Links

[1] <http://www.ndj.edu.lb/formulaire-justificatif-aide-exceptionnelle-2019-2020>
[2] <http://www.ndj.edu.lb/appli>
[3] <http://www.ndj.edu.lb/recteur>
[4] <http://www.ndj.edu.lb/parents>